



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d 'Irlande du 7 avril 2025 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d 'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Jessika Lacombe.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Joanny Brochu.

Étaient présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers:

- | | |
|--------------------|-----------------|
| 1- Rock Côté | 4- Alex Vachon |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Marina Lemay |

**NO-2025-04-041 OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET MOT DE BIENVENUE**

NO-2025-04-042 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : CAL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 7 **avril 2025** tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir.

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure
4. Correspondance
5. Présentation des comptes
6. Abat-poussière liquide, balayage de rues, matériaux granulaires, machinerie relative à des travaux de voirie, fauchage, débroussaillage 2025
7. Modifications des règlements
8. Entente intermunicipale pour l'inspection des installations septiques
9. Demande d'aide financière pour l'acquisition d'équipement de collecte des matières organiques résidentielles
10. Période de question(s)
11. Levée de la séance

Que le point *Varia* reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2025-04-043 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ANTÉRIEURE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025, au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 3 mars 2025, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2025-04-044 CORRESPONDANCE

AUCUNE

NO-2025-04-045 PRÉSENTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR : MARINA LEMAY

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de **mars 2025**, totalisant **105 160,00\$** et approuvent le paiement des salaires de la semaine **10 à 13**, totalisant **13 094,20\$** et autorisent la directrice générale, Joanny Brochu, à effectuer le paiement.

Administration générale	72 318,40\$
Voirie	835,94\$
Eau potable	1 038,46\$
Service sanitaire	5 206,84\$
Urbanisme & loisirs	25 760,40\$
Total de	105 160,00\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgétés), pour le mois de mars 2025.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PGMégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2025-04-046

**ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE,
BALAYAGE DE RUES, FAUCHAGE,
DÉBROUSSAILLAGE
MATÉRIAUX GRANULAIRES ET
MACHINERIE RELATIVE À DES
TRAVAUX DE VOIRIE 2025**

PROPOSÉ PAR : ANDRÉ MERCIER

APPUYÉ PAR : CARL CROTEAU

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 novembre 2024;

Attendu que le 2 décembre 2024, le règlement 398 modifiant les règlements 378, 386 et 391 sur la gestion contractuelle a été adopté;

Attendu que de façon générale, une municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque sa valeur est de moins de 25 000\$. Les contrats excédant cette valeur feront quant à eux plutôt l'objet d'un appel d'offres sur invitation à au moins deux fournisseurs;

Attendu que le seuil d'appel d'offres public est ainsi passé de 121 200\$ à 133 800\$ et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025;

Attendu qu'au cours de l'année 2024 et selon les estimés, quelques 2 000 tonnes métriques de matériaux granulaires ont été nécessaires pour la réparation et l'entretien de nos chemins et **22 000** litres l'achat du chlorure de calcium liquide 35%.

Attendu que rien dans le présent règlement ne peut avoir pour effet de limiter la possibilité pour la Municipalité d'utiliser tout mode de mise en concurrence pour l'attribution d'un contrat que ce soit par appel d'offres public, sur invitation ou par une demande de prix, même si elle peut légalement procéder de gré à gré ;

En conséquence, les membres de ce conseil autorisent la directrice générale Joanny Brochu à procéder selon le règlement sur la gestion contractuelle à demander des prix concernant le matériel granulaire, machinerie, le chlorure de calcium 35%, le AP35 (chlorure de calcium 30% et chlorure de magnésium 5%, le balayage de rues et le fauchage débroussaillage pour l'année 2025.

ADOPTÉE

NO-2025-04-047

MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

CONSIDÉRANT l'évolution rapide des normes d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage et le règlement sur le permis et certificat n'ont pas été mis à jour depuis 2015;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 113 et art. 119)

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera prévue le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage numéro 241 et le règlement sur les permis et certificat numéro 242;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MARINA LEMAY**, appuyé par **ANDRÉ MERCIER** et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MANDATER la coordonnatrice en urbanisme de la MRC des Appalaches, Madame Perrine Jézéquel, aussi inspectrice municipale afin de rédiger les modifications aux règlements numéro 241 et 242, en collaboration avec le conseil municipal.

ADOPTÉE

**NO-2025-04-048 ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR
L'INSPECTION DES INSTALLATIONS
SEPTIQUES**

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser l'inspection, la caractérisation, et le suivi des installations septiques sur son territoire;

ATTENDU l'offre de services proposé par la MRC pour la réalisation de ces travaux sur une période de 2 ans;

ATTENDU l'article 569.0.1 et suivant du Code municipal;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale proposé pour la réalisation du mandat et du partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **ROCK CÔTÉ**, appuyé par **MARINA LEMAY**, résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande désire conclure une entente intermunicipale de fourniture de service avec la MRC afin de mandater celle-ci pour la réalisation de l'inspection, la caractérisation, et le suivi des installations septiques sur son territoire;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

NO-2025-04-049

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
L'AQUISITION DES ÉQUIPEMENTS
DE COLLECTE DES MATIÈRES
ORGANIQUES RÉSIDENTIELLES**

ATTENDU QUE le ministère l'Environnement, de La Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs a défini une Stratégie de Valorisation de la Matière Organique (SVMO);

ATTENDU QUE les objectifs visés par la SVMO doivent être réalisés en collaboration avec les organismes municipaux du Québec;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est l'implantation de la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est de gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;

ATTENDU QU'un des objectifs de la SVMO est de recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;

ATTENDU QUE l'implantation de la collecte des matières organiques est exigée pour que la municipalité soit admissible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles exige;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mélissa Turgeon**, appuyé par **Carl Croteau** et résolu à l'unanimité des conseillers

DE PROCÉDER à l'achat de 215 bacs roulants et 215 mini bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques;

DE DEMANDER l'aide financière pour subventionner l'achat des bacs roulants et des mini bacs de cuisine via le volet 4 du programme d'aide au compostage domestique et communautaire

DE S'ENGAGER à respecter l'ensemble des modalités et exigences du programme d'aide au compostage domestique et communautaire;

D'AUTORISER la directrice générale de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à signer la demande d'aide financière ainsi qu'à déposer tout document ou information y étant relatif au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2025-04-050 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres de ce conseil sur divers sujets.

NO-2025-04-051 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : ALEX VACHON

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h26.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Joanny Brochu
Greffière-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.